



Séjour du numérique en santé

Financement à l'équipement (SONS)

Les centres de santé (CDS) et les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Version 1.1 | 10/08/2022

Médecins libéraux de toutes spécialités (sauf radiologues et biologistes médicaux pour lesquels un SONS dédié existe), inscrits à l'Ordre national des médecins **exerçant en cabinet de ville** (exercice individuel ou en groupe)

Professionnels de santé (médecins et non médecins) **libéraux associés au sein d'une maison de santé pluri-professionnelle** (MSP)

Professionnels de santé (médecins et non médecins) **salariés d'un centre de santé médical ou polyvalent, hors centres de santé dentaires et infirmiers**

Commande de la Prestation Ségur **par le / les médecin(s)**

Commande de la Prestation Ségur **par la maison de santé**, sur la base de son effectif PS déclaré à l'Assurance Maladie

Commande de la Prestation Ségur **par le centre de santé**, sur la base de son effectif PS déclaré à l'Assurance Maladie, qui doit choisir une solution référencée par l'ANS avec le profil "centres de santé"



Le **label** "e-santé Logiciel Maisons et Centres de santé" et le dispositif SONS sont deux procédures indépendantes l'une de l'autre. Le dispositif SONS n'a pas d'impact sur ce label.

La labellisation des logiciels destinés aux maisons et centres de santé est une procédure mise en œuvre par l'ANS depuis 2012. Elle vise à apprécier la conformité du logiciel MSP/CDS avec un ensemble d'exigences sur les fonctionnalités couvertes (notamment le dossier du patient) et le support à la prise en charge coordonnée effectuée par la structure.

Le dispositif SONS est plus récent. Il permet de vérifier la conformité du logiciel avec les caractéristiques de Mon espace santé. Cette conformité s'apprécie essentiellement sur des aspects d'interopérabilité (documents compatibles avec le DMP, utilisation conforme de la MSS, prise en compte de l'Identité Nationale de Santé et du mécanisme ProSantéConnect pour authentifier les professionnels utilisateurs des services numériques).

Il est possible pour une MSP d'avoir un logiciel qui est labellisé mais aussi qui est référencé Ségur si l'éditeur fait la démarche et qu'il s'agit d'un Logiciel de Gestion de Cabinet (LGC).



Les logiciels suivants, dont peuvent être équipés les centres et maisons de santé, ne font pas partie du périmètre logiciel ciblé par le dossier de spécifications de référencement ([DSR](#) § 2.1) des logiciels de gestion de cabinet (LGC) et ne sont donc **pas éligibles au financement Ségur** :

- Logiciels ou solutions connexes au LGC et liés à une spécificité de l'activité médicale ;
- Logiciels ou solutions de télémédecine ;
- Logiciels de comptabilité ;
- Logiciels de facturation ou gestion financière du cabinet ;
- Systèmes experts d'aide à la décision ;
- Systèmes de sauvegarde et archivage des données ;
- Logiciels ou solutions d'un dispositif médical ou d'un laboratoire pharmaceutique ne couvrant pas le périmètre fonctionnel décrit précédemment ;
- Logiciels ou télé-services fournis par une institution publique (nationale ou régionale).



Les **centres et maisons de santé éligibles au SONS** sont recensés dans le [fichier de calcul](#) disponible sur la [page](#) du couloir Médecin de ville du site de l'ANS :

- **Pour les CDS** : "Derniers effectifs déclarés à l'Assurance maladie - Total des PS hors personnels médico-administratifs - Périmètre "Centres de santé médicaux" ; "Centres de santé polyvalents avec auxiliaires" et "Centres de santé polyvalents sans auxiliaire". Condition : être adhérent à l'ACI. Source : données CNAM juillet 2021"
- **Pour les MSP** : "Derniers effectifs déclarés à l'Assurance maladie : total des PS associés et vacataires. Source : Données CNAM juillet 2021"

La page MdV contient aussi les informations concernant le financement SONS des LGC :

- L'[arrêté](#) ;
- Le dossier de spécifications de référencement ([DSR](#)) ;
- Le référentiel d'exigences et de scénarios de conformité ([REM](#)) ;
- L'appel à financement ([AF](#)).



En cas de question, n'hésitez pas à consulter la [FAQ](#) ou à [contacter les équipes](#) Ségur.



En savoir plus



[Ségur – esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

Consultez l'espace Ségur sur le site de l'ANS



Où trouver le bon document ?

Téléchargez la synthèse de toute la documentation existante sur le Ségur du numérique en santé



Les webinaires de l'ANS

Consultez le programme complet des webinaires



L'Essentiel

Recevez la lettre d'information de l'Agence du Numérique en Santé